

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DE LA TVA

Circulaire N°798 du 13 novembre 2019

Heures d'ouverture du bureau de la conservation des hypothèques maritimes.

Le Conservateur du premier bureau des hypothèques à Luxembourg ou son délégué, est autorisé à accorder, en cas de demande motivée, un rendez-vous en-dehors des heures d'ouverture de l'administration, pour des immatriculations de navires ou inscriptions hypothécaires maritimes se rapportant à des opérations économiques ayant lieu en des pays connaissant un décalage horaire égal ou supérieur à quatre heures par rapport au Grand-Duché.

Le Directeur,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a cursive name.